

Vos questions / nos réponses

Entourage

Par [Malyce](#) Postée le 09/01/2024 16:10

Bonjour... Cela fait 4 ans que je vis avec un compagnon accro au cannabis. Lorsque je l'ai rencontré, il était également alcoolique mais depuis notre rencontre, il s'en est "miraculeusement" sevré avec seulement 2 petites rechutes en 4 ans. Par contre, il a "compensé" avec une consommation de cannabis qui est montée en flèche jusqu'à il y a un an où il fumait environ 15 joints par jour. A cette époque, nous nous sommes séparés puisque cela était devenu invivable, moi ayant des responsabilités familiales, lui des envies de libertés...sauf qu'après un mois, il est revenu, prêt à tenter de se sevrer du cannabis... Sauf que pour lui...cela revenait à lui supprimer tous ces plaisirs...d'abord l'alcool puis la drogue...il a donc tenu quelques mois avec seulement quelques joints, du CBD et des cigarettes... Il se bat déjà contre son vieux démon qu'est l'alcool...c'est comme s'il était déjà épuisé de tenir bon pour ça... Sauf que moi, être auprès de lui et constater à chaque fois plus tous les impacts négatifs sur sa santé, son comportement et ses réactions, est de plus en plus difficile à gérer...mélant peur, désarroi et déception... D'autant que j'aimeraï comprendre...comprendre ce processus d'addiction et cette impossibilité à résister qu'il peut rencontrer à chaque fois... Vers quel organisme puis-je me tourner afin de trouver des réponses et du soutien, sachant que lui ne souhaite pas se faire aider ? Je ne cherche pas...ou plus...à le faire arrêter puisque si cela n'est pas sa décision, ça ne fonctionnera pas...je cherche des clés pour...vivre avec...et ne pas lui infliger du stress supplémentaire...qui finira par le faire fumer encore plus... Merci pour vos pistes..

Mise en ligne le 11/01/2024

Bonjour,

Nous vous rejoignons sur l'importance de pouvoir être aidée et soutenue dans cette situation tant il peut se révéler éprouvant et décourageant de vivre aux côtés d'une personne dépendante qui ne souhaite pas être aidée.

Cela peut tenir à l'incompréhension entre vous, entre votre conjoint qui voit le côté plaisir de ces consommations et une entrave à sa liberté et vous qui voyez les conséquences de cette consommation et l'impact sur votre vie.

L'addiction peut se définir par une perte de liberté de ne plus consommer qui s'explique par un besoin. Passé le stade de l'expérience du produit, lorsque l'usager y trouve des réponses à des besoins, au regard de sa vie

familiale, sociale, professionnelle, affective ou émotionnelle, il cherche alors dans le produit une source d'apaisement, de mieux être-être et peu à peu, il perd le contrôle de sa consommation. Cela explique possiblement l'augmentation de sa consommation de cannabis à l'arrêt de l'alcool.

Lorsque celle-ci devient un sujet de conflit, l'effet obtenu est souvent à l'inverse de celui escompté, à savoir que l'usager augmente ses consommations. Ce qui plonge le conjoint dans un profond désarroi.

C'est pourquoi nous ne pouvons que vous encourager ainsi que vous l'écrivez, à abandonner l'idée « de le faire arrêter » au profit d'un dialogue autour de ce que vous partagez d'agréable, des sujets qui vous rapprochent, cela pourrait permettre de retrouver un contexte de vie apaisée qui pourrait l'encourager à moins consommer.

Nous vous joignons ci-dessous le lien d'un lieu où vous pourrez bénéficier d'une aide et d'un soutien dans le cadre des consultations d'aide à l'entourage. Ces consultations sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Si vous souhaitez évoquer la situation sous forme d'échange ponctuellement et avoir davantage d'informations sur ce type de consultations, nous sommes également joignables au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) tous les jours de 8h à 2h ou par chat via notre site de 14h à minuit, de 14h à 20h le week-end.

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

CSAPA Argile

**15, rue de Peyerimhoff
68000 COLMAR**

Tél : 03 89 24 94 71

Site web : www.argile.fr/csapa.html

Secrétariat : Sur rendez-vous. Lundi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h, mardi et mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h, jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30, le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations individuelles sur place, sur rendez-vous.

Voir la fiche détaillée